



Incident en gare de Drancy Le Bourget le 23/12/2013

Actions et appréciation de l'ASN

HCTISN, 13/02/2014





Sortie de voie d'un wagon transportant des combustibles usés le 23/12/2013 (1/2)



23/12 vers 17h : l'ASN avertie
24/12 : inspection de l'ASN
26/12 : analyse de la procédure de transbordement
16/01 : réunion REX à la préfecture

Actions futures : analyse du CRES transmis par EDF, analyse des résultats de l'enquête du BEA des transports terrestres et poursuite des échanges avec l'EPSF



Sortie de voie d'un wagon transportant des combustibles usés le 23/12/2013 (2/2)

Compte tenu des exigences de conception pour les colis de combustibles usés, un tel incident n'est pas susceptible d'avoir des conséquences en termes de sûreté nucléaire.

Pas d'anomalie révélée par les mesures radiologiques sur le colis

→ Événement provisoirement classé au niveau 0 de l'échelle INES



Découverte d'un point de contamination sur le wagon vide (1 / 2)

Détection par AREVA d'un point de contamination le 27/12 sur le wagon, à un endroit inaccessible au public

Décontamination réalisée le 31 / 12

Activité à 0/1 mètre : 750 / 4,8 $\mu\text{Sv/h}$

D'après l'analyse d'EDF réalisée à la demande de l'ASN, la contamination serait due à des particules radioactives composées de ^{60}Co (et de ^{54}Mn), issues de l'eau des piscines d'entreposages et transférées vers le wagon lors d'opérations de manutention.



Découverte d'un point de contamination sur le wagon vide (2 / 2)

Compte tenu du faible DED et de la localisation du point de contamination, pas de conséquence pour le public et l'environnement

→ Pas de remise en cause du classement INES de l'événement

L'ASN reste vigilante sur les problèmes de contamination lors des transports de combustibles usés.

L'ASN ne perçoit pas de lien entre la sortie de voie et la contamination.



Information du public

Avis d'incident publié le 23/12, mis à jour le 24/12

Lettre d'inspection publiée le 07/01

Note d'information publiée le 08/01

Réponses à des sollicitations médiatiques

Retrouvez-nous sur : Tous les sites de l'ASN Français

asn AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE
Faire progresser la sûreté nucléaire et la radioprotection

INFORMER ▼ RÉGLEMENTER ▼ CONTRÔLER ▼ L'ASN ▼ PROFESSIONNELS ▼ PRESSE ▼

Accueil > Informer > Actualités > Incident ferroviaire de Drancy - Le Bourget (93) Imprimer < Retour à la liste des actualités

INFORMER

- Actualités
- Dossiers
- Publications
- Vidéos de l'ASN
- Centre d'information du public
- Agenda

Incident ferroviaire de Drancy - Le Bourget (93) : l'ASN a conduit une inspection et demandé à EDF de lui communiquer son analyse de l'événement

08/01/2014 12:54 Note d'information

Le lundi 23 décembre 2013 vers 16 heures, quatre essieux (sur huit) d'un wagon¹ transportant des combustibles nucléaires usés sont sortis de la voie en gare de triage de Drancy - Le Bourget (Seine-Saint-Denis). AREVA a déclaré à l'ASN cet incident² affectant un transport de combustibles nucléaires usés par voie ferroviaire.

Le combustible usé provient de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine et devait être acheminé vers l'usine AREVA à La Hague.

Une équipe spécialisée de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris est intervenue rapidement et a effectué des mesures radiologiques. Ces mesures n'ont pas révélé d'anomalie.

Deux inspectrices de l'ASN ont conduit une inspection sur place mardi 24 décembre 2013. L'ASN a demandé, à titre de précaution, qu'une zone soit délimitée autour du wagon pour empêcher l'accès des personnes non concernées³. Les mesures de sécurité et de protection ont été renforcées autour du colis jusqu'à la reprise du transport.

Le colis a été transbordé sur un nouveau wagon le vendredi 27 décembre 2013 ; il est arrivé à l'usine d'AREVA à La Hague le lundi 30 décembre 2013.

Conformément au règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID)⁴, AREVA a fait procéder à un contrôle radiologique du wagon endommagé vide, stationné en gare de triage du Bourget, en vue d'investigations ultérieures sur l'origine de l'incident ferroviaire.

Durant cette opération, un point de contamination correspondant à un débit de dose de 56 microsieverts par heure a été détecté sur le wagon. La source de la contamination, qui était inaccessible au public dans la configuration de transport, a été retirée et fait l'objet d'analyses commanditées par AREVA.

L'ASN a demandé à EDF, l'expéditeur du colis de combustible usé, de lui communiquer son analyse de l'incident et les actions envisagées pour éviter qu'il se reproduise. L'ASN se tiendra également informée des résultats de l'enquête sur les raisons de l'incident par le bureau d'enquête sur les accidents de transport terrestre du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Cet incident n'a pas eu de conséquences sur les personnes et l'environnement. L'ASN classe provisoirement l'événement au niveau 0 de l'échelle INES.

Pour en savoir plus :

- Consulter l' [avis d'incident](#) publié le 24/12/2013
- Consulter la [lettre de suite d'inspection](#) du 7 janvier 2014

1. Cette phrase a été modifiée le 20/01/2014, la version initiale de cette note d'information de l'ASN, publiée le 08/01/2014, précisait par erreur la formulation suivante : "quatre essieux de l'un des huit wagons d'un convoi de combustibles nucléaires usés sont sortis de la voie en gare de triage de Drancy - Le Bourget (Seine-Saint-Denis)".

2. Voir l'avis d'incident publié le 24 décembre 2013

3. Voir la lettre de suite d'inspection du 7 janvier 2014

4. Règlement (CE) n° 31/2009 du 14 janvier 2009 du Conseil relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.